

A2BCD

Société Anonyme au capital de 105 000 euros
Siège social 12 place du marché 78600 MAISONS LAFFITTE

R.C.VERSAILLES 74 B 372
SIRET 304 497 183 00026

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 JUIN 2007**

248322 4969
7866

L'an deux mille sept, le 28 juin, à 16 heures, les administrateurs de la société anonyme A2BCD, au capital de 105 000 euros, se sont réunis en Conseil d'administration au siège social sur convocation du président, Monsieur Philippe DUPRE, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant

Ordre du jour

Nomination du président du Conseil d'administration

Etaient présents

Monsieur Philippe DUPRE
Madame Dominique CHARLOT
Monsieur Benoît DUPRE

Monsieur Gérard PICAULT, Commissaire aux Comptes absent et excusé.

Authé à l'original -


Le Conseil d'Administration, réunissant la présence effective de tous ses membres, peut valablement délibérer

NOMINATION DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A l'unanimité, Madame Dominique CHARLOT s'abstenant, le Conseil d'administration décide de nommer en qualité de Présidente du Conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur

Madame Dominique CHARLOT
14 rue Faiderbe
78500 SARTROUVILLE

Madame Dominique CHARLOT déclare accepter ces fonctions. Elle déclare, en outre, qu'elle n'est frappée d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Madame Dominique CHARLOT, Présidente du Conseil d'Administration, assumera, sous sa responsabilité, la Direction Générale de la société.

A ce titre, elle aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux, sauf en ce qui concerne les cautions, avals ou garanties qu'elle ne pourra donner au nom de la société sans y avoir été autorisé préalablement par le Conseil d'Administration dans les conditions légales et réglementaires.

NOMINATION ET POUVOIRS DU DIRECTEUR GENERAL

Sur proposition de Mme Dominique CHARLOT, que le Conseil d'administration vient de désigner en qualité de Président Directeur Général, le Conseil d'Administration, à l'exception de Monsieur Philippe DUPRE qui déclare s'abstenir, nomme en qualité de Directeur Général de la société

Monsieur Philippe DUPRE
6 rue de Bréançon
95830 CORMEILLES EN VEXIN

Monsieur Philippe DUPRE déclare accepter ces fonctions. Il déclare, en outre, qu'il n'est frappé d'aucune mesure susceptible de lui en interdire l'exercice.

Dans l'exercice de ses fonctions de Directeur Général, Monsieur Philippe DUPRE bénéficiera des mêmes pouvoirs que le Président Directeur Général pour assumer, sous la responsabilité de ce dernier, la Direction Générale de la société.

A ce titre, il aura, vis-à-vis des tiers, les pouvoirs les plus étendus pour représenter la société, contracter en son nom et l'engager pour tous les actes et opérations entrant dans l'objet social, sans limitation et sans avoir à justifier de pouvoirs spéciaux.

L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 16h30 heures.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal, signé par les membres du Conseil après lecture.

Monsieur Philippe DUPRE

Madame Dominique CHARLOT

Monsieur Benoît DUPRE

Copie certifiée conforme

[Signature]